Montélier

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE MONTELIER (26)

Règlement graphique - Zonage

LATITUDE

Plan n °	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
3/3	1 : 7500	Révision générale	PCI Vecteur m.aj 29/03/2022		

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal du

Eléments du Plan Local d'Urbanisme de Montélier

Zonage du Plan Local d'Urbanisme de Montélier

Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) au titre des article 151-6 et L151-7 du Code de l'Urbanisme

Cartographie du risque inondation - DDT 26/SATR/Pôle Risques - Novembre 2020

Pour chaque risque un indice renvoie à une rubrique du règlement.

Quand la première lettre est R, les projets sont interdits de manière générale, sauf ceux correspondants aux exceptions précisées par le règlement écrit ; quand elle est B, la plupart des projets sont possibles, sous réserve d'application des prescriptions du règlement écrit :

- R1 — Zone rouge inconstructible (sauf exceptions) R1
- R2 — Zone rouge inconstructible (sauf exceptions) R2
- R3 — Zone rouge inconstructible (sauf exceptions) R3
- Rd — Zone rouge inconstructible (sauf exceptions) Rd
- B — Zone bleue constructible (sous conditions) B

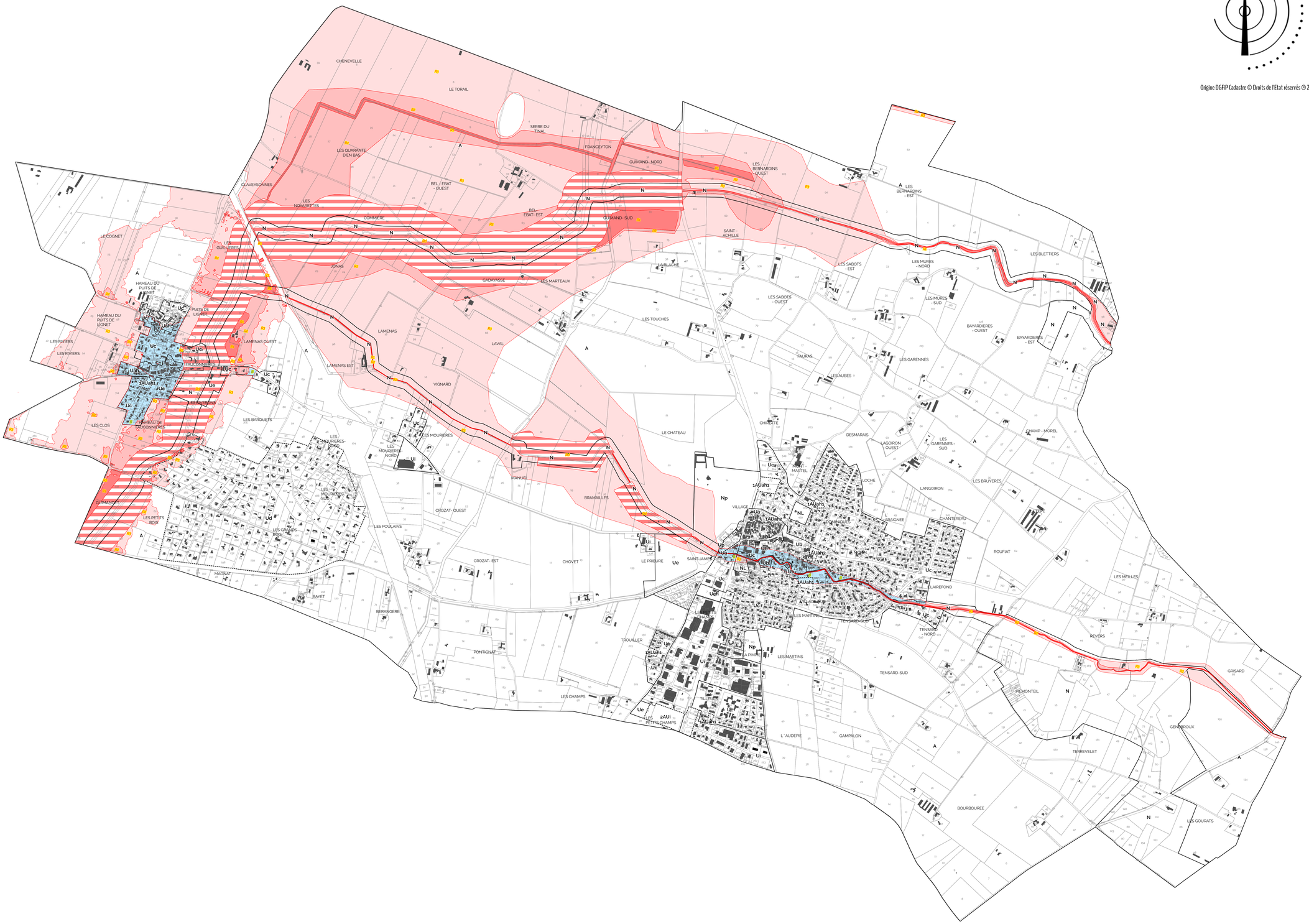

N

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022